

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 393

présenté par

Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et M. Villani

ARTICLE 30

À l'alinéa 7, après le mot :

« sages-femmes »,

insérer les mots :

« conventionnées et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de s'assurer du conventionnement des sages-femmes afin d'avoir un bon niveau de remboursement des actes.